



## Convocation à une réunion de travail

Par **angedunord**, le **28/10/2010** à **10:45**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si l'employeur est tenu à un formalisme particulier pour convoquer ses employés à une réunion (courrier .. Lettre remise contre décharge ... ?).

J'aimerais également savoir si une réunion se déroulant de 20h30 à 22h00 est autorisée et si comment doivent-être payés les heures de réunions.

De plus, si une réunion est organisée alors qu'un employé est de repos est-il obligé de s'y rendre?

En vous remerciant par avance ,